

L'an deux mille vingt-six, le quinze avril à dix-neuf heures et trente minutes, s'est réuni en session ordinaire, en mairie, le Conseil municipal de la commune de Saint-Christophe, légalement convoqué, sous la présidence de Monsieur Philippe CHABRIER, Maire.

Conseillers en exercice			15
Quorum			8
Présents			9
M. CHABRIER	Mme ZELMAR	M. PLANCHET	
M. BESSON	Mme GRENON	M. GERVAIS	
Mme DILLERIN	Mme SIMONNEAU		
M. GAUTHIER			
Absents ayant donné pouvoir			6
M. BOUIX	pouvoir à	M. GAUTHIER	
M. PAILLOU	pouvoir à	M. CHABRIER	
Mme JONES	pouvoir à	Mme SIMONNEAU	
M. NIOLLET	pouvoir à	Mme GRENON	
M. GROS	pouvoir à	M. BESSON	
Mme BOURG	pouvoir à	Mme DILLERIN	
Suffrages exprimés			15
Public			0
Secrétaire de séance		Mme ZELMAR	
Auteur de l'acte		M. CHABRIER	
Convocation		8/04/2026	
Affichage de l'avis		9/04/2026	

Le Conseil municipal de la commune de Saint-Christophe, après délibération et vote au scrutin ordinaire à main levée, à l'unanimité des suffrages exprimés,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.1612-11, L.2121-29 et L.2313-1 ;

Vu le Code des Juridictions Financières ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 ;

Le présent acte sera affiché, publié et notifié conformément à la réglementation en vigueur, ampliation sera adressée au représentant de l'État dans le département et au comptable public, le Maire et ces derniers sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent acte.

CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE			
Affiché et publié le	16	04	26
Transmis au C.L. le	16	04	26

Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'autorité signataire ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de deux mois suivant la certification de son caractère exécutoire.

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus,

Pour extrait certifié conforme à l'original,

Le Maire,

Philippe CHABRIER.

La secrétaire de séance,

Nadine ZELMAR.

Vu la délibération du Conseil municipal du 22 mai 2023 portant adoption du référentiel budgétaire et comptable M57 au 1^{er} janvier 2024 ;

Vu la délibération du Conseil municipal du 11 mars 2026 portant approbation du budget primitif de l'exercice de l'année 2026 ;

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

D É C I D E

ARTICLE UNIQUE

Le budget général de la commune de l'exercice de l'année 2026 est modifié de la manière suivante :

DÉCISION MODIFICATIVE N °1 2026					
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT			RECETTES DE FONCTIONNEMENT		
011	CHARGES À CARACTÈRE GÉNÉRAL	377 000,00 €	002	EXCÉDENT DE FONCT. REPORTÉ	896 453,64 €
012	CHARGES PERSON. ET FRAIS ASSIMILÉS	460 000,00 €	013	ATTÉNUATION DE CHARGES	0,00 €
014	ATTÉNUATION DE PRODUITS	25 000,00 €	70	PROD. DES SERV. DOM, VEN. DIV.	49 046,36 €
023	VIREMENT À LA SECTION D'INVESTISS.	787 500,00 €	73	IMPÔTS ET TAXES	82 000,00 €
042	OP. D'ORDRE TRANSF. ENTRE SECT.	45 000,00 €	731	IMPOSITIONS DIRECTES	697 000,00 €
65	AUTRES CH. DE GESTION COURANTE	136 500,00 €	74	DOT. SUBV. PARTICIPATIONS	115 000,00 €
66	CHARGES FINANCIÈRES	15 000,00 €	75	AUTRES PROD. DE GEST. COUR.	7 500,00 €
67	CHARGES SPÉCIFIQUES	1 000,00 €	76	PRODUITS FINANCIERS	0,00 €
68	DOTATIONS PROVISIONS SEMI-BUDG.	3 000,00 €	77	PRODUITS SPÉCIFIQUES	0,00 €
			78	REPRISES PROVISIONS SEMI-BUDG.	3 000,00 €
TOTAL		1 850 000,00 €	TOTAL		1 850 000,00 €
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT			RECETTES D'INVESTISSEMENT		
41	BÂTIMENTS COMMUNAUX	25 000,00 €	021	VIREMENT DE LA SECT. FONCT.	787 500,00 €
70	VOIRIE	50 000,00 €	040	OP. D'ORDRE TRANSF. SECT.	45 000,00 €
72	ÉGLISE	370 000,00 €	041	OPÉRATIONS PATRIMONIALES	75 000,00 €
					+ 410 000,00 €
74	MATÉRIEL	20 000,00 €	10	DOT, FONDS DIVERS, RÉSERVES	67 895,93 €
76	ÉCOLE	35 000,00 €	13	SUBV. D'INVESTISS. REÇUES	285 206,43 €
77	TERRAIN DE FOOT	5 000,00 €	001	EXCÉDENT D'INVESTIS. REPORTÉ	226 897,64 €
86	CIMETIÈRE	20 000,00 €			
87	RÉSERVE FONCIÈRE	5 000,00 €			
90	SALLE POLYVALENTE	20 000,00 €			
91	SALLE DES ASSOCIATIONS	1 000,00 €			
97	ATELIERS MUNICIPAUX	6 000,00 €			
98	AIRE DE LA GARENNE	10 000,00 €			
102	DÉFENSE EXTÉRIEURE CONTRE L'INC.	40 000,00 €			
105	CHEMIN DES FOUS	300 000,00 €			
107	SALLE MULTI ACTIVITÉ	350 000,00 €			
108	AMÉNAGEMENT TRAVERSE PUYVINEUX	20 000,00 €			
109	GÉPU	5 500,00 €			
041	OPÉRATIONS PATRIMONIALES	75 000,00 €			
		+ 410 000,00 €			
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	40 000,00 €			
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILÉES	90 000,00 €			
TOTAL		1 897 500,00 €	TOTAL		1 897 500,00 €

Le présent acte sera affiché, publié et notifié conformément à la réglementation en vigueur, ampliation sera adressée au représentant de l'État dans le département et au comptable public, le Maire et ces derniers sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent acte.

CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE			
Affiché et publié le	16	04	26
Transmis au C.L. le	16	04	26

Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'autorité signataire ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de deux mois suivant la certification de son caractère exécutoire.

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus,
 Pour extrait certifié conforme à l'original,
 Le Maire, La secrétaire de séance,
 Philippe CHABRIER. Nadine ZELMAR.